

*Interpellation présentée par la députée :
Mme Dominique Rolle*

Date de dépôt : 12 septembre 2010

Interpellation urgente écrite

**Résidents genevois, vers une précarisation massive et rapide :
L'Etat de Genève bafoue-t-il la Convention des Droits de
l'Homme ? (question 5)**

Mesdames et
Messieurs les députés,

L'Etat de Genève a mis en place de nombreux dispositifs qui ont pour noms « emplois de solidarité » et « emplois formation ». Au lieu d'aider réellement les demandeurs d'emplois, ces structures contribuent à précariser les personnes qui y sont assignées. Alors qu'elles devraient permettre à ces personnes de sortir du chômage, elles ne réussissent, trop souvent, qu'à les enfoncer encore plus dans la précarité.

Ces demandeurs d'emploi sont exploités par l'Etat de Genève qui trouve là une main d'œuvre à bon compte, sous-payée et exploitée. Sans ces nouveaux « esclaves », assignés à ces tâches, l'Etat ne réussirait pas à boucler son budget.

Genève, ville des Droits de l'Homme, doit s'interroger. En particulier, il faut relever l'article 25 de la déclaration des Droits de l'Homme, du 10 décembre 1948, qui est très explicite et impose un certain nombre de devoirs à l'Etat.

Rappelons pour mémoire cet article 25 : « 1. Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation, l'habillement, le logement, les soins médicaux ainsi que pour les services sociaux nécessaires [...]. »

La lecture de l'article susmentionné, extrait de la déclaration universelle des Droits de l'Homme de 1948, laisse songeur quand on connaît la situation des résidents genevois, toujours plus nombreux à être au chômage et toujours moins nombreux à retrouver le chemin de l'emploi - ou alors à quelles conditions - victimes de la concurrence sauvage découlant de l'ouverture brutale des frontières.

Avec l'Etat, véritable lanterne rouge qui refuse d'embaucher des candidats genevois ayant des poursuites - mais qui embauche des Frontaliers sans qu'ils n'aient à justifier quoi que ce soit, notamment dans le secteur tertiaire où la main-d'oeuvre qualifiée ne manque pourtant pas - mais leur laissant, en grand seigneur, des « emplois solidarité » dont les salaires honteux garantissent certes le minimum vital - et encore, avec le coût réel de la vie à Genève, on en doute - mais en aucun cas leur bien-être. Ce qui fait qu'une fois payés le loyer et la caisse-maladie, ces derniers disposent de bien peu pour faire bouillir la marmite ; le coût des loyers, caisses-maladie, produits de base, principaux postes dans les budgets familiaux augmentent toujours plus vite que les salaires...

Pour peu, on se croirait revenu à l'Ancien régime où l'Etat pressurait à grand coup de taxes, tout en maintenant le bon peuple « sous le couvercle d'airain » afin d'enrichir une poignée de privilégiés, avec, comme variante moderne, la concurrence étrangère !

Quant aux PME, premier employeur après l'Etat, qui engagent à de s salaires de moins 20 à 30% des travailleurs de l'Union Européenne munis de diplômes aux titres ronflants, mais qui n'ont pas les mêmes charges que les résidents genevois, interdisant par-là même à ces derniers la possibilité de soutenir cette concurrence déloyale. Ce qui est particulièrement vrai dans le domaine du tertiaire, où l'on ne manque pourtant pas de main-d'oeuvre qualifiée !

Ou encore de nos jeunes, déjà surendettés par le système et qui ne risquent pas de pouvoir payer leurs factures faute de pouvoir trouver du travail, car jugés sans expérience. C'est une véritable bombe à retardement qui se profile.

Sans parler des familles monoparentales qui n'obtiennent que de maigres aides après avoir effectué le véritable parcours administratif du combattant, toujours plus ardu.

Ou encore de croiser un ancien cadre genevois très digne faisant les poubelles en culpabilisant... probablement trop cher et trop âgé pour être « recyclable ».

La liste n'est point exhaustive, mais met en lumière la précarisation toujours plus importante de la population genevoise, que ce soit dans le privé ou à l'Etat.

Force est donc de constater que l'article 25 de la Convention des Droits de l'Homme n'est plus respecté dans son intégralité, à commencer par notre Etat genevois avec sa politique inconséquente face à l'ouverture sauvage des frontières, en refusant d'engager en priorité ses résidents à des salaires dignes de ce nom qui leur permettraient de vivre décemment en leur permettant d'assurer leur bien-être. Leur permettant, le cas échéant, de faire tourner l'économie genevoise sans passer par le crédit qui, on le sait, est une source d'appauvrissement sûre et rapide.

En vertu des pouvoirs qui sont ceux du député, des devoirs et obligations qui sont ceux du Conseil d'Etat, voici la question posée dans le cadre de cette IUE, conformément à l'article 162A LRGC :

L'Etat de Genève entend-il une fois faire preuve de responsabilité en assumant son rôle social en renonçant aux Emplois Solidarité, source de précarisation, pour engager prioritairement ses résidents, particulièrement dans le secteur du tertiaire, aux barèmes salariaux de l'Etat ?